**Séminaire des 29 et 30/11/2017, Ifsttar Villeneuve d'Ascq**

# BILAN ET RESTITUTION DE L’ATELIER

# Appui aux politiques publiques

L’architecture proposée pour le sommaire est indicative. Toute liberté vous est donnée pour ajouter, retirer un item etc.

# Participants

Ambiaux F. (IFSTTAR/Cosys), Cuvelier M. (IFSTTAR/Cosys), Elfaouzi N-E. (IFSTTAR/Cosys), Gaume E. (IFSTTAR/GERS), Heddebaut O.(IFSTTAR/AME), Moret F. (UPEM), USTER G. (IFSTTAR/Cosys), Yerpez J. (IFSTTAR/TS2)

# Définition de l’APP

L’atelier s’est accordé sur le champ des activités relevant de l’APP et rappelé dans la note de cadrage de l’atelier :

* Expertises et études
* Appui scientifique et méthodologique voire accompagnement de maîtrises d’ouvrage
* Elaboration d’outils, de méthodes et de doctrine technique (rédaction de guides),
* Participation à la normalisation européenne ou française
* Participation à des groupes d’expertise, d’évaluation ou de prospective, initiés par les pouvoirs publics
* Participation à des comités scientifiques de structures publiques,
* Organisation de colloques destinés aux praticiens, directement ou via des associations scientifiques et techniques, animation de ces associations.

L’APP mobilise de l’expertise, mais de nombreuses activités d’expertises et d’études conduites pour des acteurs privés, voire publics, ne relèvent pas de l’APP. Il n’y a pas superposition entre expertise et APP.

Les constantes de temps de la recherche et de l’APP sont différentes. L’APP nécessite souvent des réponses immédiates. L’anticipation des questions posées, une vision prospective sont nécessaires pour être pertinent en APP. En ce sens, les organismes de recherche qui peuvent prendre le temps de la prospective et de l’anticipation, i.e. dont c’est en quelque sorte le métier, sont des acteurs essentiels pour aider à orienter et évaluer l’action publique.

# Expériences partagées

La première séquence d’une heure trente a été consacrée à des présentations mutuelles de différentes expériences et formes d’APP des contributeurs à l’atelier par leur présence ou contributions écrites. Cela a permis d’illustrer la diversité des formes d’APP de la liste ci-dessus. Les présentations sont annexées à ce compte rendu.

# L’APP, est-ce une activité utile, nécessaire, pertinente pour l’U-cible ?

L’APP est une activité revendiquée aujourd’hui par certaines composantes de l’U-cible (IFSTTAR, EIVP et probablement ENSG et certaines UMR). Un certain nombre d’arguments plaident en faveur du maintien, du développement et de la mise en valeur de cette activité et plus généralement des activités de service à la société au sein de l’U-cible.

1. Une nouvelle institution l’U-cible, qui ambitionne de devenir l’université française de référence sur les questions urbaines peut-elle ne pas être un acteur majeur de l’appui aux politiques publiques ?
2. Les activités d’APP contribueront à l’image et au rayonnement de l’U-cible auprès des bailleurs de fonds, des partenaires économiques et des étudiants.
3. La contribution à l’APP est mise en avant dans de nombreuses universités étrangères. Les professeurs sont alors souvent des référents pour les acteurs publics. Afficher cette activité fait sens pour une université qui vise un rayonnement international.
4. L’APP et plus généralement le contact concret avec les préoccupations des pouvoirs publics et de la société nourrissent la recherche en permettant d’identifier et d’anticiper les questions de recherche.
5. L’APP est une source potentiellement très riche de sujets concrets de travaux appliqués pour les étudiants de l’U-cible en accompagnement des formations proposées. L’EIVP dispose d’une expérience intéressante dans le domaine qui pourrait être généralisée à l’U-Cible.
6. L’utilité sociale est l’un des éléments de l’évaluation de la recherche définis par l’HCERES.

# Axes de réflexion stratégique pour l’U-cible

Quatre axes majeurs de réflexion stratégique sont ressortis des échanges concernant l’APP.

1. Il est indispensable de définir le périmètre d’intervention de l’U-cible, les interactions avec d’autres organismes d’APP et notamment le CEREMA, les domaines dans lesquels l’U-cible souhaite devenir « incontournable ».
2. Il serait nécessaire d’organiser la capitalisation interne (inventorier les actions, les compétences, les travaux)
3. Les actions d’APP doivent être valorisées au même niveau que les autres activités : actions de communication interne et externe, séminaires et colloques, collections spécifiques de l’U-cible, MOOC…
4. L’activité APP doit bénéficier d’une reconnaissance au sein de l’U-cible dans le cadre de l’évaluation des personnels de recherche ; il faut assurer la pérennisation de l’APP par le renouvellement des experts notamment par compagnonnage.

Le projet d’U-cible affiche trois missions : recherche, enseignement et services à la société. On peut se poser la question d’une structuration fonctionnelle correspondant à ces missions. La question de la nécessité de créer une direction de l’APP au sein de l’U-cible a été discutée. Il faut cependant tenir compte de certains éléments importants : l’APP repose sur des personnes (experts), des équipes et leurs réseaux, l’action doit être concertée mais nécessite de la décentralisation et de l’agilité. Il y a par contre nécessité de centraliser les actions de capitalisation, de valorisation et de communication.

# Questions soulevées et à approfondir (2 ateliers à venir)

Au-delà des questions listées dans la note de cadrage de l’atelier, des questions complémentaires ont été soulevées dans les discussions.

1. Comment Qualifier les experts ? Comment nomme-t-on les experts de l’U-cible ? Charte déontologique.
2. Peut-on évaluer les plus-values et retombées de l’APP pour les autres missions de l’U-cible (rayonnement et visibilité, attractivité pour les pairs, les partenaires économiques et les étudiants) ? Est-ce un argument qui peut inciter les personnels de recherche à s’investir dans l’APP ?
3. L’APP est une activité chronophage et souvent peu rémunératrice du moins directement. La question du modèle économique se pose en considérant les retombées indirectes et les relations contractuelles avec les ministères de tutelles.
4. L’APP fournit des aides à la décision et à la formulation des politiques (souvent ex-ante). Il existe des compétences au sein de l’U-cible en évaluation des politiques publiques ex-post. Faut-il développer et mettre en valeur cette activité au sein de l’U-cible ?

***Rédacteurs : J. L’Horty (UPEM) et F. Jung (EIVP)***